



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 novembre 2016

Délibération N° 16/025

**BUDGET - ANNEE 2016**  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public, modifié

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et en particulier l'article 124,

Vu la demande de l'Agent Comptable de l'EPFL d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,

Sur proposition du Président,

- décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant total de 187 742.28 €, pour les motifs détaillés dans les annexes jointes,

- précise que les sommes correspondantes seront imputées en charges de gestion courante sur les crédits inscrits au compte 654 « Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice ».

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE  
LE 30 NOV. 2016

Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

**BUDGET 2016****ETATS DES CREANCES IRRECOUVRABLES****ACTIONS SUR FONDS PROPRES**

<b>N° TITRE</b>	<b>NATURE DE LA CREANCE</b>	<b>NOM DU DEBITEUR</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MOTIF</b>
1040-1041-1158/14 76/15	Loyers octobre-novembre-décembre 2014 et janvier 2015	<b>AUTO ECOLE ABC Monsieur PFAAB Walter 50 av. Gal Leclerc NANCY</b>	<b>191,25 €</b>	Liquidation Judiciaire du 15/12/2014 Certificat irrécouvrabilité du 12/01/2016 SCP BRUART Mandataire Judiciaire
177-178-179-147-373-604-802/14 79-307/15	Loyers + charges du 17/05/2013 au 31/03/2015 Charges locatives 2013	<b>SAS VALORENE 980 avenue de l'Europe ZI Croix de Metz 54200 TOUL</b>	<b>187 551,03 €</b>	Règlement Judiciaire du 16/12/2014 Liquidation Judiciaire du 20/01/2015 (clôture pour insuffisance d'actif) Certificat d'irrécouvrabilité du 28/06/2016 SCP BRUART Mandataire Judiciaire
		<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>187 742.28 €</u></b>	

A Pont-à-Mousson, le

L'Agent Comptable de l'EPFL,

Sébastien GENDRE